

## Décisions du Conseil national de Sécurité du 24 avril 2020

Ce 24 avril, le Conseil national de Sécurité a présenté la stratégie de déconfinement de la Belgique. Il s'agit d'un processus progressif (3 phases), évolutif (les mesures pourront être adaptées en fonction de l'évolution de l'épidémie) et non-définitif (possibilité de faire marche arrière si la situation sanitaire l'exige).

[Voir le communiqué de presse du 24 avril 2020](#)

Cette stratégie de confinement comporte le respect de principes de base (quelque soient les phases du processus) :

- La limitation des contacts entre personnes et le respect de la distanciation sociale
- Le maintien des règles d'hygiène de base (lavage des mains, tousser dans son coude, rester chez soi si on est malade...)
- Le port du masque (ou d'une protection analogue couvrant la bouche et le nez) pour les personnes âgées de plus de 12 ans : port recommandé dans l'espace public et obligatoire dans certains cas (ex. transports en commun). [Plus d'infos sur le port du masque en tissu](#)

### Première phase (en 2 temps)

#### *À partir du 4 mai*

- Reprise du travail dans les entreprises et des services B2B. Le télétravail reste la norme dans la mesure du possible mais il sera désormais possible de pallier à l'impossibilité de respecter la distanciation sociale moyennant notamment le port du masque. [Lien vers le guide générique qui doit servir de base à des accords sectoriels ou en entreprise](#)
- Port du masque obligatoire dans les transports en commun.
- Réouverture des magasins de tissus et merceries.
- Reprise des activités médicales « classiques » en veillant à ne pas saturer les services de santé.
- Activité physique permise avec deux personnes max. autres que les personnes vivant sur le même toit.
- Extension du nombre d'activités sportives permises (pêche, athlétisme, tennis, golf, kayak notamment).

#### *À partir du 11 mai*

Réouverture des commerces (sauf coiffeurs) moyennant le respect de certaines conditions encore à définir.

### 2<sup>e</sup> phase prévue le 18 mai

- Reprise partielle et progressive dans l'enseignement ([circulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)). Il y aura max. 10 élèves par classe et des règles d'hygiène précises seront instaurées dans chaque établissement scolaire (notamment le port du masque si plus de 12 ans).
- Réouverture possible des coiffeurs.

- Réouverture possible des musées via ticketing.
- Possibilité d'autoriser les réunions privées à domicile, de pratiquer des activités sportives avec un plus grand nombre de personnes.
- Autorisation d'un plus grand nombre de personnes aux mariages et aux enterrements.
- Possibilité de faire une excursion d'un jour et de se rendre dans sa seconde résidence.

### **3<sup>e</sup> phase prévue le 8 juin (phase complexe et grand degré d'incertitude)**

- Réouverture potentielle et progressive des restaurants puis dans un timing plus lointain des cafés et des bars (sous certaines conditions)
- Possibilité d'autoriser des événements de plus petite envergure
- Décision quant aux activités de l'été (camps de jeunesse, stages, attractions de l'été)

### **Testing et tracing**

- Le testing (dépistage) sera effectué pour toutes les personnes qui le nécessite (personnes exposées de par leur profession, personnes ayant eu des contacts avec des personnes infectées). 25 000 tests par jour sont prévus ; la capacité permettant d'aller jusqu'à 45 000/ jour.
- Le tracing (suivi des personnes infectées) sera assuré par les Régions dès la 1<sup>ère</sup> phase de déconfinement. [Plus d'infos](#)